



Demande d'aide – Salaire suspendu après arrêt maladie validé par la CPAM

Par **Minos8444**, le **04/03/2025** à **08:59**

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter votre aide concernant une situation avec mon employeur (une mairie). Je suis en arrêt maladie depuis le 18/11/2024.

J'ai envoyé mon arrêt maladie à la CPAM dans les délais, mais celle-ci ne l'a validé qu'avec beaucoup de retard (presque 2 mois après).

Mon employeur (la mairie) refuse toujours de me payer mon salaire, en prétextant qu'il n'a pas reçu l'arrêt à temps, alors que la CPAM l'a bien validé depuis.

Mon employeur a-t-il le droit de refuser de me payer, même si la CPAM a finalement validé mon arrêt ?

Quels sont mes recours concrets pour obtenir mon salaire ?

Merci d'avance pour votre aide et vos conseils !

Par **Prana67**, le **04/03/2025** à **09:02**

Bonjour,

Vous dites que vous avez envoyé l'arrêt à la sécu, mais l'avez vous aussi envoyé à votre

employeur ?

Par **Minos8444**, le **04/03/2025** à **09:23**

Bonjour, oui je les envoyé le lendemain de mon rdv avec le médecin et ils ont bien confirmé la réception.